

# FRANCONVILLE

Meurthe-  
et-  
Moselle  
(54)



Notre village  
N° 79



19 novembre 2024

Photo : © Hervé Colson

- ❖ Location de vélo Pays du Lunévillois
- ❖ Mensualisation ordures ménagères
- ❖ Plaque commémorative
- ❖ Réunion du conseil municipal le vendredi 22 novembre 2024 à 20h30.

## Inauguration

### Inauguration plaque commémorative

Le samedi 9 novembre 2024 a eu lieu l'inauguration de la plaque commémorative de Monsieur Jean-Pierre BABAEL, victime civile oublié de la première guerre mondiale, pour répondre à la demande d'une arrière-petite-fille faite en 2014 et rappelé par des citoyens à la création du site internet de la commune.

Jean-Pierre BABEL a été tué par les soldats Allemands le 24 août 1914 accusé d'avoir tué un soldat Allemand qui mangeait chez lui alors que ce dernier avait été tué par un autre soldat Allemand qui l'avait confondu mais n'a jamais avoué son crime.

En collaboration avec le Souvenir Français accompagné de portes drapeau et de collégiens de de la classe défense de de Gerbéviller, en présence de nombreux élus, entre autres Monsieur le Député Thibaut Bazin, Monsieur le Conseiller Régional Bruno Munitiello aussi président de la Communauté de Commune de Lunéville à Baccarat, Monsieur le Conseiller départemental du Territoire du Lunévillois les maires des communes voisine, les familles descendantes et les habitants, la plaque commémorative a été ajoutée en dessous de celle des morts pour la France dans l'église en attendant d'avoir un monument aux morts en extérieur.

Après le dépôt de gerbes, un vin d'honneur à clôturer la cérémonie .



## À SAVOIR

### Service de location vélos assistance électrique

Le Pays du Lunévillois propose un nouveau service de location de vélos à assistance électrique.

Ce service a pour objectif de faire essayer puis adopter le vélo comme mode de transport pour les déplacements domicile-travail de courtes distances (plus ou moins de 10 km).

Le service s'adresse à tout habitant majeur du PETR du Pays du Lunévillois. Sous certaines conditions, il peut s'ouvrir aux mineurs d'au moins 16 ans (contrat d'apprentissage, ...).

- La durée de location des vélos est de 3 mois avec la possibilité de la renouveler une fois dans la limite de vélo disponible.
- Un vélo cargo (transport d'enfants et/ou de marchandises) d'un mois avec la possibilité de renouveler une fois en fonction des disponibilités.



Pour connaître toutes les modalités de ce nouveau service, consulter le site internet [www.pays-lunevillois.com](http://www.pays-lunevillois.com). Vous y trouverez les descriptifs des vélos et des accessoires, les tarifs, les conditions de réservation, mais également les supports visuels pour relayer l'information de ce service sur vos différents supports (site internet, réseaux sociaux, journal).

L'Agence de la Mobilité-transports est à la disposition des habitants pour toute précision et pour être accompagné si besoin dans la démarche d'inscription.

Vous pouvez à présent opter pour la mensualisation de la redevance incitative des ordures ménagères qui prendra effet pour l'année 2025.

La première mensualité sera prélevée au mois de mars.

La demande d'adhésion doit être effectuée impérativement avant le 31 décembre 2024. Lors de votre première souscription, vous recevrez l'échéancier annuel une fois votre dossier de mensualisation validé par la CCTLB.

Sauf avis contraire de votre part, la mensualisation sera reconduite automatiquement chaque année.



# Prenez soin de vous.



## MENSUALISATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Afin de régler votre redevance d'enlèvement des déchets ménagers, vous pouvez bénéficier de la mensualisation par prélèvement automatique.

### QUAND ME MENSUALISER ?



AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

- La mensualisation prend effet pour l'année 2025. La première mensualité sera prélevée au mois de mars.
- La demande d'adhésion doit être effectuée impérativement avant le 31 décembre 2024. Lors de votre première souscription, vous recevrez l'échéancier annuel une fois votre dossier de mensualisation validé par la CCTLB. Sauf avis contraire de votre part, la mensualisation est reconduite automatiquement chaque année.



### COMMENT ÇA MARCHE ?

- La mensualisation s'effectue sur la base du forfait minimum. Elle est établie sur 10 mois, de mars à décembre, avec un prélèvement fixe. A l'issue, une régularisation sera effectuée sur la facturation du solde, au mois de janvier.

#### EXEMPLE

(base tarification 2024)

Mon foyer dispose d'un bac noir de 120 litres. Notre abonnement, soit notre part fixe annuelle et obligatoire, nous coûte 175.5 € par an.

**Avec la mensualisation, nous paierons 17.55 € par mois pendant 10 mois, suivi du solde le mois suivant.**

### COMMENT ADHÉRER ?

#### A distance

- 1 Sur le site [www.trions.fr](http://www.trions.fr), téléchargez le formulaire SEPA. Depuis la page d'accueil, onglet « Ma collecte » puis « Régler ma facture ».
- 2 Renseignez le formulaire puis envoyez-le par courrier **accompagné d'un RIB** à l'adresse suivante : CCTLB, service de Prévention et de Gestion des déchets, 11 avenue de la Libération 54300 Lunéville.
- 3 Ou scannez les documents pour les envoyer par e-mail à [contact@trions.fr](mailto:contact@trions.fr)

#### Au service de Prévention et de Gestion des déchets

---- 11 bis avenue de la Libération, à Lunéville ----  
Pensez à vous munir d'un RIB.

- Une question ? Contactez le service de Prévention et de gestion des déchets !

Lundi et mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00  
Mardi et jeudi 13h30-17h00  
Vendredi 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.



**TRIONS.FR**

LE BON RÉFLEXE POUR TROUVER  
TOUTES LES INFOS  
SUR LA GESTION DES DÉCHETS



numéro vert

0 800 710 387



[contact@trions.fr](mailto:contact@trions.fr)